**FORMULAIRE D'INACTIVITÉ**

Membre:

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
|  |

PolyReg

Association gén. d'Autorégulation

Rue du Château 23

2000 Neuchâtel

**Demande d’inscription en tant que membre « inactif »**

Je déclare / Nous déclarons que nous n'exercerons pas d’activité d’intermédiaire financier à titre professionnel[[1]](#footnote-1) durant l'année civile 2023. La cotisation annuelle pour 2023 se réduit ainsi à un montant de Fr. 850.00 à la condition que mon / notre « inactivité » soit effective durant toute l’année 2023.

Si toutefois je reprends / nous reprenons mon / notre activité en tant qu’intermédiaire(s) financier(s) au cours de l’année 2023, je dois / nous devons le communiquer sans délai à la Direction de PolyReg. Celle-ci facturera la cotisation 2023 selon la taille de l’entreprise et en déduira le montant de Fr. 850.00 déjà payé.

Je suis / Nous sommes conscient(s) du fait que l’inscription en tant que membre « inactif » ne me / nous libère pas de la révision ou des autres obligations vis-à-vis de l’association (annonce des mutations, etc.). Les responsables sont en revanche libérés de leur obligation de formation de base et continue durant la période d’inactivité.

Afin d’être recevable pour l’année 2023, cette déclaration doit être remise à la Poste Suisse au plus tard le **31 décembre 2022** par courrier prioritaire (A). La date du timbre postal fait foi.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_.\_\_\_\_.\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature du membre

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Selon l'ordonnance sur le blanchiment d'argent (OBA), RS 955.01 [↑](#footnote-ref-1)